Accusé de réception en préfecture 073-217301712-20220919-52-2022-DE Date de télétransmission : 23/09/2022 Date de réception préfecture : 23/09/2022

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

#### PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 8 Septembre 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 19 Septembre 2022 à 20 h,** sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS: MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANCHAMP Brigitte	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 - TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 - FAUCONET David	13 -CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - Thierry BRUAND	

Excusés: Mohamed Fettah (pouvoir à Emilie VITTON-MEA);

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alexia CEFALU

N° 19-09-2022/52

#### ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE (SPLS)

#### Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Pour rappel, les sociétés publiques locales sont des sociétés anonymes dotées d'une comptabilité privée dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles sont régies par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010.

Pour les missions entrant dans l'objet social, les collectivités actionnaires peuvent contracter avec la SPL sans publicité ni mise en concurrence préalable dans la mesure où :

- La SPL réalise l'essentiel de son activité pour le compte des collectivités actionnaires, et exclusivement sur leur territoire.
- Les collectivités actionnaires exercent sur elle un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur leurs propres services.

C'est dans ce cadre juridique qu'a été créée en 2012 la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) qui dispose d'un capital social de 405 000 €, actuellement répartis de la façon suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	181 120 €	44,73 %
CGLE	43 880 €	10,83 %
COMMUNE DU BOURGET DU LAC	56 250 €	13,89 %
COMMUNE DE LA MOTTE SERVOLEX	56 250 €	13,89 %
GRAND LAC	33 750 €	8,33 %
GRAND CHAMBERY	33 750 €	8,33 %

La SPLS n'a pas de salariés car la gestion des opérations qui lui sont confiées par ses actionnaires s'opère par convention de mise à disposition de personnel de la Société d'Aménagement de la Savoie.

La liste des opérations actuellement suivies par la SPLS est jointe en annexe.

La ville pourrait quant à elle confier à la SPLS la rénovation de l'Espace Léonard de Vinci et de la gendarmerie dont les locaux sont désormais vacants.

Aussi, il est proposé que la Commune de Montmélian entre au capital de la SPLS à hauteur de 1 125 actions d'une valeur unitaire de 10 €, soit 11 250 € et dispose d'un poste d'administrateur.

A titre d'information, il est précisé que la Communauté de Communes Cœur de Savoie envisage également une participation au capital de la SPLS à hauteur de 3 375 actions d'une valeur unitaire de 10 €, soit 33 750 €, avec un poste d'administrateur.

La répartition du capital deviendrait la suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	181 120 €	40,25 %
CGLE	43 880 €	9,75 %
COMMUNE DU BOURGET DU LAC	56 250 €	12,50 %
COMMUNE DE LA MOTTE SERVOLEX	56 250 €	12,50 %
GRAND LAC	33 750 €	7,50 %
GRAND CHAMBERY	33 750 €	7,50 %
CŒUR DE SAVOIE	33 750 €	7,50 %
COMMUNE DE MONTMELIAN	11 250 €	2,50 %
TOTAL	450 000 €	100 %

Il convient de désigner un représentant de la Commune de Montmélian au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Il est proposé que ce représentant soit le Madame le Maire.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle analogue qui s'applique aux sociétés publiques locales il est d'usage d'adjoindre un suppléant qui est habituellement le Directeur Général des Services de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ENTRER au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) pour un montant de 11 250 € représentant 1 125 actions d'une valeur unitaire de 10 €;
- ➤ DE DESIGNER Madame le Maire pour représenter la Commune de Montmélian au sein des instances de la SPLS (Conseil d'Administration et Assemblées générale et extraordinaire);
- > DE DESIGNER Madame la Directrice Générale des Services en tant que suppléante ;
- > **D'AUTORISER** Madame le Maire à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration de la SPLS.

AINSI DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire

Béatrice SANTAIS

### Liste des opérations suivies actuellement par la SPLS

- Sur Savoie Technolac:
  - Portage et gestion du patrimoine immobilier dédié à l'INES
  - Aménagement de la ZAC 2 (qui vient d'être soldée)
  - Aménagement de la ZAC 3
- Aménagement de la ZAC « Eco Hameau des Granges à La Motte Servolex
- Etude urbanistique et portage du Domaine de Buttet sur la Commune du Bourget du Lac
- © 6 opérations en mandat avec le Département de la Savoie :
  - Construction du Centre de Conservation des Collections Départementales à Chambéry
  - Construction de l'Atelier Culinaire de Chambéry
  - Restructuration partielle du collège Garibaldi à Aix les Bains
  - Création d'un Atelier culinaire à Saint Jean de Maurienne
  - Restructuration / extension de la demi-pension du collège de St Etienne de Cuines
  - Restructuration / extension de la demi-pension du collège Louis Jovet à Aime